

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>NEXANS</p> <p>(Eurolist)</p>
--

Par courrier du 12 juin 2007, la société anonyme Natixis (45, rue Saint Dominique, 75007 Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 1^{er} juin 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 1 519 160 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et 5,63% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une opération de marché de capitaux effectuée par IXIS Corporate & Investment Bank (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 25 603 380 actions représentant 26 975 086 droits de vote.

(2) Banque prestataire de services d'investissement filiale de Natixis.